

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 septembre 2008

### **SUCCÈS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL : EDF ENERGIES NOUVELLES LÈVE 500 MILLIONS D'EUROS POUR FINANCER SON DÉVELOPPEMENT DANS LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 3 septembre dernier par EDF Energies Nouvelles, a rencontré un grand succès dans des conditions de marché particulièrement difficiles. Le montant final brut de l'opération s'élève, comme prévu, à 499 540 592,60 euros et se traduit par la création de 15 513 683 actions nouvelles, avec jouissance au 1er janvier 2008.

L'opération est sursouscrite avec une demande totale qui s'établit à 512,7 millions d'euros, soit un taux de souscription de 102,6%. 15 234 367 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, soit un taux de 98,2% des titres offerts. La souscription à titre réductible a été de 688 243 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 279 316 actions nouvelles.

EDF Energies Nouvelles remercie l'ensemble de ses actionnaires pour la confiance qu'ils ont exprimée, à travers le succès de cette opération, dans la stratégie et les perspectives de la société.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 30 septembre prochain. L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris est également prévue le 30 septembre 2008, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

#### **A propos d'EDF Energies Nouvelles**

Présent dans neuf pays européens et aux Etats-Unis, EDF Energies Nouvelles est un leader sur le marché des énergies renouvelables. Avec un développement centré sur l'éolien et plus récemment sur le solaire photovoltaïque, devenu son deuxième axe de développement prioritaire, le Groupe est présent à des degrés divers sur d'autres filières d'énergies renouvelables, principalement : petite hydraulique, biomasse, biocarburants et biogaz. Enfin, le Groupe développe, en partenariat avec EDF, sa présence dans le secteur des énergies renouvelables réparties. EDF Energies Nouvelles est filiale à 50 % du groupe EDF. EDF Energies Nouvelles est coté depuis novembre 2006 sur Euronext Paris, compartiment A (code "EEN", code ISIN : FR0010400143).  
[www.edf-energies-nouvelles.com](http://www.edf-energies-nouvelles.com).

#### **CONTACTS EDF EN**

##### **Relations Investisseurs**

Dorothee Hontebeyrie  
01 40 90 20 50  
[dorothee.hontebeyrie@edf-en.com](mailto:dorothee.hontebeyrie@edf-en.com)

Delphine Deshayes  
01 40 90 21 45  
[delphine.deshayes@edf-en.com](mailto:delphine.deshayes@edf-en.com)

##### **Relations Presse**

Aurélia de Lapeyrouse  
Brunswick  
01 53 96 83 72

Marilys Dubernet  
Directrice de la Communication  
01 40 90 23 70  
[presse@edf-en.com](mailto:presse@edf-en.com)

## Avertissement

**Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie ou au Japon.**

*Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) d'un document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 avril 2008 sous le numéro R.08-027, (ii) de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 28 août 2008 sous le numéro D.08-0258-A01, et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 08-178 en date du 3 septembre 2008, est disponible, sans frais, auprès d'EDF Energies Nouvelles (Cœur Défense-Immeuble 1-Défense 4, 90 Esplanade du Général de Gaulle – 92933 Paris la Défense Cedex) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de la société ([www.edf-energies-nouvelles.com](http://www.edf-energies-nouvelles.com)).*

*EDF Energies Nouvelles attire l'attention du public sur les facteurs de risques figurant au chapitre 2 de la note d'opération et au chapitre 4 du document de référence, tel que complété par son actualisation.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions EDF Energies Nouvelles.*

*Les actions et les droits préférentiels de souscription de EDF Energies Nouvelles ne pourront être vendus aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Regulation S du US Securities Act de 1933, telle que modifiée) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux Etats-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis. Toute offre au public portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis sera effectuée au moyen d'un prospectus mis à disposition par EDF Energies Nouvelles et qui contiendra des informations détaillées sur EDF Energies Nouvelles, sa direction et ses comptes.*

*Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"Ordonnance") ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.*